

Foyer Socio-Educatif des élèves, collège Joachim Du Bellay
9, rue des Roches
86200 LOUDUN
Tél : 05 49 98 16 51 et fax : 05 49 22 33 71

**Adhésion au FSE
Année 2016 - 2017**

Le FSE est une association qui a pour but de favoriser l'ouverture culturelle des élèves, d'améliorer leur cadre de vie au sein de l'établissement et de participer au financement des sorties et voyages organisés par l'établissement pour tous les élèves, qu'ils soient adhérents ou non.

L'adhésion de votre enfant au Foyer Socio Éducatif (FSE) est un acte facultatif et volontaire qui repose avant tout sur le principe de solidarité. Or, il nous semble plus que jamais important de cultiver de telle valeur, surtout au sein d'un établissement scolaire.

A ces fins, la cotisation est fixée à 5 euros par enfant. La cotisation, par chèque à l'ordre du FSE du Collège Joachim du Bellay ou en espèces, est à remettre à la vie scolaire (dans une boîte prévue à cet effet) **pour le 30/09/16**. N'oubliez pas de remettre le coupon ci-dessous avec votre règlement.

Nous comptons sur vous pour rejoindre les membres solidaires du FSE en réglant la cotisation de votre (vos) enfant(s). Ainsi, votre enfant et les autres, sur l'ensemble de leur scolarité au collège, pourront continuer à bénéficier d'aides aux différentes offres éducatives qui, sans cette association, ne pourraient exister.

Bien cordialement,

Le bureau du FSE (M. Blanchard & Mme Dubocage).

**Coupon à remettre à la vie scolaire ainsi que le règlement (en cas d'adhésion)
au plus tard le 30/09/2016.**

Je soussigné(e), Madame ou Monsieur souhaite adhérer au FSE pour l'enfant, classe

Je joins donc à ce coupon un **chèque de 5€ / 5€ en espèces** par enfant.

Je soussigné(e), Madame ou Monsieur ne souhaite pas adhérer au FSE pour l'enfant

L'élève s'engage à respecter les locaux, le matériel mis à disposition et à respecter les règles du FSE qui sont exactement celles du règlement intérieur du collège.